



Bulletin d'information

ORDRE GÉNÉRAL
No 02 – 4 juin 2008

RÉSISTANCE AUX HERBICIDES DU GROUPE 2 : L'AMARANTE À RACINE ROUGE S'AJOUTE À LA LISTE

Deux nouveaux cas de mauvaises herbes résistantes aux herbicides du groupe 2 ont été confirmés au Québec depuis l'année dernière. Il s'agit premièrement de l'amarante à racine rouge (*Amaranthus retroflexus* L.), retrouvée dans la région de Saint-Hugues, en Montérégie, et qui infestait une superficie de 100 hectares. Une deuxième espèce, soit de l'herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia* L.), provenait de la région de L'Acadie, en Montérégie, et était présente sur environ 8 hectares. Pour l'herbe à poux, il s'agit d'un deuxième site où de la résistance est confirmée, car un premier cas remonte à l'an passé à Sainte-Scholastique, dans les Laurentides.

C'est au début des années 1980 que les premières mauvaises herbes résistantes aux triazines (groupe 5) ont été identifiées. À la moutarde des oiseaux (*Brassica Rapa* L. [= *Brassica campestris* L.]), se sont ajoutés le chénopode blanc (*Chenopodium album* L.) et l'amarante à racine rouge (*Amaranthus retroflexus* L.). Plus tard, en 1990, de l'herbe à poux résistante au linuron (groupe 7) a été trouvée.

Les derniers cas concernent les herbicides du groupe 2. Plusieurs herbicides mis en marché à la fin des années 1990 sont du groupe 2 ou contiennent des matières actives du groupe 2. Ces matières actives sont des inhibiteurs de ALS, un enzyme indispensable pour la formation de certains acides aminés essentiels. Les herbicides du groupe 2 sont principalement utilisés dans la production de maïs, de soya et de céréales. CLASSIC, ULTIM, PURSUIT, FIRSTRATE, OPTION, PINNACLE, REFINE EXTRA en sont quelques exemples.

La rotation des cultures n'est pas suffisante pour initier un changement dans le cycle d'utilisation des herbicides du groupe 2, notamment dans les grandes cultures. En effet, même en faisant une rotation des cultures, certains producteurs utilisent un ou des herbicides du groupe 2, année après année. Pourtant, il existe un grand choix d'herbicides d'autres groupes et la résistance aux produits du groupe 2 se développe rapidement. Après seulement quelques années d'utilisation, les premiers cas de résistance sont apparus. L'Ontario en compte déjà plus de 8.

Pour prévenir ou retarder le plus possible le développement de la résistance, peu importe le groupe, il est nécessaire d'adopter quelques règles de conduite :

- Dépistez vos champs et faites diagnostiquer les cas douteux.
- En présence de mauvaises herbes résistantes, limitez leur dispersion (p. ex. en les éliminant avant la maturité de leurs graines, en fauchant les fossés et les contours de champs, etc.).
- Utilisez, dans la mesure du possible, d'autres moyens de désherbage (p. ex. mécanique).

- Faites la rotation des groupes d'herbicides. L'utilisation de mélanges d'herbicides de groupes différents est aussi recommandée.
- Tenez un registre.
- En cas de doute, consultez sans faute votre conseiller et le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ. Il est très important de dépister les cas de résistance le plus tôt possible après leur apparition.

Texte rédigé par :

Danielle Bernier, agronome-malherbologiste, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Louise Thériault, agronome

Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3555 - Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : louise.theriault@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 02 – ordre général – 4 juin 2008